



11 mai 2023

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 5 mai 2023

**Présents** : **Bazoges-en-Pailiers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Nicolas PINEAU, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **Les Brouzils** : Emilie DUPREY pouvoir à Pascal CAILLE – **Chavagnes-en-Pailiers** : Eric SALAÛN donne pouvoir à Jacky DALLET, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU, Yannick MANDIN pouvoir à Emmanuel LOUINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE pouvoir à Pierrette GILBERT – **Saint-Fulgent** : Jean-Luc GAUTRON pouvoir à Sophie MANDIN

**Secrétaire de séance** : Arnaud BABIN

En exercice : 30  
Présents : 22  
Votants : 29  
Quorum : 16

**N° 138-23 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité syndical du Syndicat de communes du Bassin Versant de Grandlieu**

Considérant que le Syndicat de Communes du Bassin Versant de Grandlieu, créé par arrêté interpréfectoral du Préfet du Département de la Vendée et du Préfet de la Loire-Atlantique en date du 31 mai 2008, regroupe 46 communes ayant tout ou partie de leur territoire dans le bassin hydrographique de la Logne, de l'Ognon et du Lac de Grandlieu.

Considérant que cinq communes du territoire sont concernées par ce périmètre : Chauché, La Copechagnière, Les Brouzils, Essarts-en-Bocage et La Merlatière.

Considérant que les compétences du Syndicat sont les suivantes :

- Gestion des eaux dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.
- Aménagement, restauration et entretien des cours d'eau.
- Aménagement, restauration, entretien et exploitation des ouvrages hydrauliques présents sur ces cours d'eau.
- Zones de rétention temporaire des eaux de crues et zones de mobilité du lit mineur de ces cours d'eau.
- Actions pour faciliter la mise en œuvre des préconisations du SAGE, à l'exclusion des travaux.

Considérant que les nouveaux statuts du Syndicat prévoient la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

| MEMBRE TITULAIRE | MEMBRE SUPPLEANT |
|------------------|------------------|
| Hervé GAUVRIT    | Gilbert BOUDAUD  |

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner Hervé GAUVRIT, délégué titulaire et Gilbert BOUDAUD, délégué suppléant.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 24 mai 2023

Le Président,  
Jacky DALLET